

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le **lundi 25 janvier 2021**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoint,
Philippe BONNEAU, Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Dominique SÉVIN, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZE, Dany FRATTINI, Anne ROBLIN, Céline THEUREAU, Maud DESCHAMPS (à compter de 20H08), Jean-Pierre BATON, Patricia BOURNAI, Christian VETIER, Marie-Véronique LESAINT, Valérie LOUAZEL, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Benoît FOUCHER, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Marie-Claude HESLENS à Anne CARRÉE
Rozenn COROLLER à Céline THEUREAU

Jean-François COLAS à Christelle HOUIZOT

Secrétaire de séance : Anne CARRÉE

Assiste également à la séance : Erwan MANGARD, directeur général des services

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents lors de la séance,

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2021

AFFAIRES GENERALES

Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

INTERCOMMUNALITE

1. Présentation du rapport d'activité 2019 du SMICTOM Sud-Est.

FINANCES LOCALES

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (DOB)
3. Convention financière avec le SDE35 : travaux d'effacement de réseaux ZA la Giraudière tranche 2

QUESTIONS DIVERSES

N° 2021.01.00 - AFFAIRES GENERALES - Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

CONCESSIONS CIMETIERE et COLUMBARIUM				
N° Acte	Concessionnaire	Date	Durée en années	Emplacement
1703	PRADAL / MOLARD Marie-Jeanne	11/12/2020	30	D-0175
1704	PERROT Joseph et Marie	14/12/2020	30	E-0085
1705	BALE Alain et Yvette	17/12/2020	30	E-84
RENONCIATION A DROIT DE PREEMPTION SUR PROPRIETE				
N° Acte	VENDEUR PROPRIETE	Date	Cadastre	Surface en m ²
20P0059	TRANSPORTS GAUTIER - la Richardière / Le Champ Poirier	09/12/2020	AI 106, 107, 109-113, 232, 1116, 1743, 1745, 1748	16 371
20P0060	BERBON Mathieu - PASOLINI Cathy - 3, rue Mélusine	08/12/2020	A 2600	633
20P0061	TRANSPORTS GAUTIER - Rue de la Richardière	09/12/2020	AI 125	4 846
20P0062	ROYER François - 15, rue de la Gare	09/12/2020	AM 50	484
20P0063	ROINSON Benoît - 2, avenue du Prieuré	10/12/2020	AM 138, 308, 313	(*) 4336
20P0064	LAMOTTE AMENAGEUR - 33, avenue du Général de Gaulle	10/12/2020	AI 268	935
20P0065	LAMOTTE AMENAGEUR - 33, avenue du Général de Gaulle	22/12/2020	AI 265	351
20P0066	LAMOTTE AMENAGEUR - 33, avenue du Général de Gaulle	22/12/2020	AI 270	497
20P0067	LAMOTTE AMENAGEUR - 33, avenue du Général de Gaulle	28/12/2020	AI 271	505
20P0068	LAMOTTE AMENAGEUR - 33, avenue du Général de Gaulle	28/12/2020	AI 274	504
20P0069	GARNIER (consorts) - 18, rue Jean-Marie Pannetier	29/12/2020	AC 282p	503
20P0070	SCI IMMO HALOUX - 28, avenue du Général de Gaulle	29/12/2020	AC 581, 613	121
20P0071	C2R HABITAT - RUBION Samuel - Hayard	29/12/2020	AK 29, 79-82, 84	1 208
20P0072	SCI NOSY - 1, place d'Haigerloch	29/12/2020	AC 389	964
20P0073	LC CONSTRUCTION - M. LECOULT - 2b, rue Saint-Roch	30/12/2020	A 2908	301
(*)	surface totale de la propriété cadastrale - emprise d'immeuble			
FINANCES				
ACTE	OBJET	Date		Montant HT €
DEVIS	JOUBREL (La Mézière) : mise en sécurité de deux bases de pinacles de la sacristie Sud	23/12/2020		9 856,00

⇒ **Vœux de Madame le Maire**

Mme LE MAIRE souhaite une belle année 2021 à tous les élus présents à ce Conseil Municipal. L'année 2020 a été très particulière et cette pandémie continue. En 2021, il va falloir continuer à garder espoir, continuer à avancer et être en soutien de tous ceux qui nous sont chers. Comme 2020, l'année 2021 sera placée sous le signe de la proximité et de la solidarité. Ainsi, au regard de la situation, Mme le Maire précise que les services de la Mairie continueraient à s'adapter en cas de nouveau confinement.

Mme le Maire réitère le soutien de la commune auprès de toutes les familles noyales, certaines vivant des moments compliqués faits d'interrogations et d'inquiétudes. Outre la maladie, la situation économique fait que des personnes sont placées en chômage partiel, voire licenciées.

Elle renouvelle aussi tous ses vœux auprès des associations et des bénévoles. Ce sont des moments difficiles pour eux dont l'engagement est le partage. Beaucoup d'associations s'interrogent et vivent mal ce confinement même si elles font preuve d'une immense créativité et de volonté pour garder le lien avec leurs adhérents.

Madame le Maire remercie également tous les enseignants. Lors du premier confinement, les cours à la maison ont été compliqués à gérer pour certaines familles et les enseignants ont été présents et sont présents auprès de nos enfants. Dans ces moments compliqués, il faut se projeter et préparer l'avenir, cela fait partie des choses importantes auxquelles il faut donner la priorité.

Mme le Maire remercie également tous les commerçants, artisans et entreprises mais se dit très inquiète pour certains commerces totalement fermés depuis plusieurs mois. Elle pense entre autres aux restaurateurs qui malgré tout, font preuve d'initiative pour assurer leur travail. La situation est lourde pour eux et les dettes s'accumulent. La vente à emporter mise en place n'est pas le cœur de leur métier et cela leur demande beaucoup d'efforts. Elle les remercie d'être présents malgré leurs fortes inquiétudes.

Mme le Maire remercie tous les élus. Même si les conditions ne sont pas habituelles, le travail des commissions continue. Il manque cependant tous ces temps de convivialité fondamentaux qui permettent d'échanger.

Enfin, Mme le Maire remercie les agents de la commune dont le rôle est important. Elle souligne leur présence pendant le confinement, leur dévouement, leur grand professionnalisme et le travail au quotidien fait auprès des administrés. Mme le Maire souligne également leur grande probité, leur volonté d'être toujours dans l'information exacte et leur sens du service public. Les agents accompagnent les décisions des élus. Sans les agents pour les mettre en place, les projets politiques ne pourraient pas être mis en œuvre. Depuis le début de cette crise, les agents sont présents sur le marché pour assurer la sécurité, faire de la pédagogie. Ils sont présents auprès des personnes les plus vulnérables, les plus âgées, en les appelant régulièrement. Mme le Maire précise que les agents qui sont intervenus pour ces différentes missions se sont proposés spontanément. Ils ont été également présents auprès des enfants, dès que le restaurant scolaire a pu ouvrir ou que le centre de loisirs a pu fonctionner, en prenant toutes les précautions nécessaires en matière de sécurité et d'hygiène. Le service de communication a été également énormément sollicité pour apporter les informations nécessaires aux habitants, car ce lien est fondamental. Les services techniques ont également continué à assurer leurs missions pour conserver un cadre de vie agréable. La Police Municipale a été extrêmement présente sur cette période difficile. Les services Culture sont très impactés actuellement, les spectacles vivants ayant repris en septembre pour être refermés rapidement et jusqu'à nouvel ordre. La médiathèque est ouverte et là aussi, tous les agents font preuve de créativité pour permettre aux lecteurs de garder le lien avec la culture. Tous font en sorte que le service à la population soit rendu avec qualité en ayant cette volonté de bien nous servir. Mme le Maire remercie ainsi, à travers M. MANGARD, tous les agents de tous les services dont on oublie souvent le rôle.

Ne pouvant comme traditionnellement rencontrer les élus, agents et acteurs locaux pour leur présenter ses vœux, Mme le Maire propose aux élus de regarder la vidéo réalisée cette année ainsi qu'un film sur la commune. Ce dernier a été fait par une entreprise du territoire avec un drone. Ce regard extérieur rappelle tout simplement que Noyal-sur-Vilaine est une très belle ville et qu'il faut en être très fier.

⇒ **Présentation du Service Informatique Intercommunal**

Mme LE MAIRE, vice-présidente en charge du numérique de la Communauté de communes, rappelle que les communes du Pays de Châteaugiron ont souhaité mutualiser ce service pour qu'il réponde au mieux à leurs attentes et puisse les accompagner. Dans une commune comme Noyal-sur-Vilaine il n'est pas évident d'avoir une personne entièrement dédiée au numérique ; les postes sont rares et les profils très recherchés. La mutualisation permet actuellement d'avoir quatre personnes ayant chacune un domaine d'intervention, le domaine du numérique ayant pris de l'importance dans les collectivités. Sans cet outil, il serait difficile de communiquer avec les habitants. On parle aujourd'hui de réseaux sociaux, de fibre optique également, même si cela ne dépend pas de l'intercommunalité. Les usages qui découlent du numérique sont nombreux et la mise en place de l'espace de coworking montre que c'est aussi source de développement et d'apport de moyens plus importants pour les habitants.

Avant de laisser la parole à Pascal HIERNARD, Madame le Maire souligne que ce service est gratuit pour les communes, le Pays de Châteaugiron prenant entièrement ce service à sa charge.

⇒ **Présentation du service informatique par Pascal HIERNARD, responsable**

CADRE D'INTERVENTION

- *Compétence statutaire du Pays de Châteaugiron Communauté :*
 - o *Obligatoire => intérêt communautaire*
 - o *Facultative => Adhésion Megalis Bretagne pour nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC)*
- *Projet de territoire (mutualisation, haut débit, tableaux numériques)*

SERVICE :

- *Pascal HIERNARD, responsable et référent CNIL – DPO*
- *Clément GAVARD et Tony FRIGOUT, administrateurs systèmes et réseaux informatiques – Téléphonie*
- *Antoine EPPERT, apprenti*

AXES PRIORITAIRES :

Sécurité, Conseil, Pédagogie

MISSIONS :

- *Conseil : analyse devis, mutualisation logiciel, technique,...*
- *Maintenance : diagnostic à distance, maintenance préventive, interventions*
- *Assistance : outils, fiches d'interventions, projets*
- *Suivi : inventaire*
- *Acquisition : regroupement de commandes*
- *Economie : redéploiement des postes, recyclage matériel,...*

FOCUS POUR NOYAL-sur-VILAINE

- *7 sites (écoles, Marelle, restaurant scolaire, services techniques, Mairie et L'intervalle)*
- *65 PC fixes, 25 PC portable,*
- *15 PC et 15 tablettes pour classe mobile*
- *6 imprimantes*
- *7 copieurs*
- *3 NAS (périphériques de stockage)*
- *2 serveurs*
- *10 TNI (Tableaux Numériques Interactifs)*

M. BONNEAU estimant que les antivirus représentent un coût important, demande pourquoi le service n'utilise pas l'antivirus dans le noyau de Windows 10.

M. HIERNARD précise que les règles de filtrage mises en place sont plus fortes que sur les applicatifs antiviraux. La règle de sécurité appliquée vaut sur toutes les structures, que ce soit sur de l'administratif ou de grosses entreprises. Le service a pris le principe de ne pas avoir les mêmes anti-virus dans les serveurs que sur les machines. En croisant les antiviraux, cela permet de renforcer la sécurité. Sur Windows 10, l'antivirus est déjà performant à titre individuel et la solution est très bonne mais il vaut mieux se prémunir. L'application SOPHOS mise en place permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'intercommunalité et d'avoir un outil qui rapporte en temps réel tout ce qui se passe sur les machines. Ce ne serait pas vraiment le cas sur l'antiviral de Microsoft. Aujourd'hui, dès qu'il y a un incident sur une machine, M. HIERNARD précise qu'il en est informé en temps réel. Il précise que ce n'est pas pour « espionner » mais pour être réactif dès qu'un PC a ouvert quelque chose qu'il n'aurait pas dû, branché une clé USB avec un fichier qui ne devrait pas s'y trouver, etc.

Mme LE MAIRE remercie M. HIERNARD pour cette présentation et remercie également tout le service. Le télétravail n'était pas une pratique courante dans la fonction publique territoriale. Avec la crise sanitaire, le service informatique a dû le mettre en place rapidement pour que les agents puissent continuer à travailler de chez eux en liaison VPN.

Mme le Maire note qu'hormis le matériel et les logiciels, le service a une mission pédagogique et de sécurité auxquelles les entreprises et les collectivités sont de plus en plus confrontées. C'est un point important de vigilance à avoir.

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Mme LE MAIRE indique qu'habituellement cette présentation aux élus est faite plus tôt. Du fait de la crise sanitaire et d'élections tardives, le planning a été modifié.

Olivier HASLÉ, responsable du service « collecte et pré-collecte » du SMICTOM SUD EST 35, présente en séance le rapport annuel 2019 du « service d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés », établi par le SMICTOM du Sud-Est Ille-et-Vilaine et adressé aux élus préalablement à la séance.

Pendant la présentation :

Mme le Maire, sur le compostage partagé précise que ce processus a été mis en place dans deux résidences de la commune et donne pleine satisfaction.

Après la présentation :

M. FOUCHER se dit satisfait de l'implication progressive des habitants sur le tri des déchets et note que d'année en année, les choses évoluent positivement. Il s'interroge cependant sur la qualité de ce tri du fait de la mise en place de la TEOMi et sur la possibilité à l'avenir d'intégrer d'autres matières que les plastiques dans le sac jaune. La proximité de la Métropole où les règles de tri sont différentes et les conseils de tri des emballages qui ne correspondent pas sont perturbants pour les habitants. M. FOUCHER note que les déchets verts sont en constante augmentation et s'interroge sur les solutions possibles pour réduire cette part de déchets relativement coûteuse. Quant au nombre de levées, M. FOUCHER rappelle qu'avait été évoquée la possibilité d'un passage toutes les deux semaines à compter de 2022 et sollicite des informations en ce sens.

Sur le tri, M. HASLE, fait part d'une légère dégradation sur la qualité, sans savoir pour autant si cela est lié à la tarification incitative. S'il y a effectivement plus de matières déposées, l'erreur de tri la plus fréquente est liée aux films des barquettes alimentaires qui sont par contre acceptées au niveau de la Métropole. Globalement, les déchets présentés en sacs jaunes sont bien recyclables mais dérangeants dans le contexte SMICTOM. L'obligation en passage de consigne de tri plastique (y compris les films, barquettes, pots de yaourts,...), est fixée au 1^{er} janvier 2023. Cela nécessite pour le SMICTOM de disposer comme la Métropole aujourd'hui, d'un outil adapté. Celui-ci, installé au Rheu est capable de reconnaître les différentes matières. A titre indicatif, M. HASLE précise que le site du Rheu représente 60.000 tonnes de déchets par an quand le SMICTOM est à 10.000 tonnes avec un nombre d'agents quasi identique. Ce centre de tri du SMICTOM est effectivement vieillissant et en limite de viabilité économique de l'avis d'Eco-emballage et de l'ADEME. Les élus du syndicat se sont battus pour pouvoir le maintenir et protéger les 25 emplois en place, mais pour pouvoir trier les nouvelles résines en plastique, il va être nécessaire d'investir et optimiser l'outil, soit en ajoutant des trieurs optiques qui coûtent assez cher, soit en trouvant d'autres solutions. Ce sont vraiment des décisions politiques à venir, à court terme, l'échéance du 1^{er} janvier 2023 étant proche.

M. HASLE confirme que les flux de déchets verts sont coûteux et pourraient être évités notamment par le compostage développé dans les actions du Syndicat lequel participe à l'achat des composteurs pour les usagers et assure une formation. Des partenariats avec les jardinerie ont aussi été créés depuis quelques années. Le syndicat prend également à charge à hauteur de 50 % du prix de location, la mise à disposition d'un broyeur. Toutes les actions visant à réduire le dépôt de déchets verts et leur valorisation chez le particulier sont mises en place. C'est un changement des habitudes au quotidien pour les habitants et les déchets verts ne sont pas forcément la priorité.

Concernant la collecte tous les 15 jours, M. HASLE rappelle que le 1^{er} volet de la tarification incitative était d'inciter les gens à trier leurs déchets. Il est constaté aujourd'hui que les bacs sont présentés toutes les 2 à 3 semaines. Le 2^{ème} volet, visait effectivement à réduire le passage des camions les tournées étant plus courtes. Le marché avec SUEZ précisait un passage en collecte toutes les deux semaines au 1^{er} janvier 2021 mais en raison de la crise sanitaire, cette échéance a été repoussée d'un an. Le Comité devra se positionner avant l'été mais cette nouvelle fréquence de collecte est bien prévue au 1^{er} janvier 2022.

Mme FRATTINI note que les bons résultats des indicateurs du tri semblent uniquement imputés à l'effet de la taxe incitative et s'interroge de la méthode employée pour faire ce constat. Elle estime pour sa part que cela peut malheureusement être dû à des comportements déviants tels que des dépôts sur les déchetteries de la Métropole en accès libre ou des dépôts sauvages. Dans ce cas, il y a un transfert de coût qui est bénéfique pour le syndicat mais pas pour la commune.

Mme FRATTINI, suite à cette présentation, s'étonne également de l'absence de coût pour la commune sur la mise en place des bornes d'apport volontaire.

M. HASLE précise que le SMICTOM prend à sa charge les BAV semi-enterrées. Pour les bornes enterrées telles que l'on peut en trouver en centre-ville, la plus-value est à la charge de la commune, ainsi que toute la partie génie-civil.

Mme LE MAIRE rappelle que ce point avait fait débat. Effectivement dans le cas de la commune, il serait difficile de mettre une borne en aérien, moins esthétique, à proximité d'une église classée aux Monuments historiques. La Communauté de Communes avait donc décidé de participer à hauteur de 3.000 € pour la mise en place d'une borne semi-enterrée, dont 1.500 € pour la borne et 1.500 € pour la partie génie-civil. L'installation d'une borne semi-enterrée peut engendrer des difficultés techniques et financières supplémentaires s'il y a nécessité de déplacer des réseaux, mais le bénéfice sur le nombre de passages en collecte, confirme la réflexion sur son déploiement.

En réponse à Mme FRATTINI, M. HASLE précise qu'il n'affirme pas que la tarification incitative a permis à elle seule de réduire les déchets. Il pense cependant qu'elle a une part importante dans le sens ou le syndicat a fait de la communication de proximité en passant pour la première fois depuis le début de son existence dans les 60.000 foyers pour expliquer les consignes de tri et les gestes de réduction. Les communications nationales et l'écologie montante ont également joué leur rôle.

Quant aux dépôts sauvages, M. HASLE indique qu'ils ont toujours existé et ne se sont pas vraiment développés depuis la mise en place de la taxe incitative. C'est un point de vigilance du syndicat et des agents passent quasiment quotidiennement vérifier les sites. Un contrat de 60.000 € par an a été signé avec SUEZ pour le nettoyage régulier des bornes d'apport volontaire des hyper-centres. Les communes disposent également gratuitement de bacs et de badges pour déposer ces déchets sauvages dans les bornes d'apport volontaire. Des moyens restent à développer pour limiter ces incivilités. Les sacs trouvés sont ouverts pour retrouver les personnes qui sont contactées, voire verbalisées. Les ratios d'utilisation bacs et badges dédiés aux dépôts sauvages sont relativement faibles.

Mme LE MAIRE remercie M. HASLE pour sa présentation et ses explications. Elle constate l'évolution des mentalités et le travail de tous pour réduire et trier mais aussi éviter les déchets.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du SMICTOM.

N° 2021.01.02 - FINANCES LOCALES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation : Louis HUBERT

L'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour les communes de plus de 3.500 habitants, l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121.8.

➔ En introduction au débat, les éléments financiers suivants ont été adressés aux élus avant la séance :

- Fonctionnement :
 - Estimation des résultats de fonctionnement 2020 (dépenses et recettes) - annexe 1.1.
- Investissement :
 - Estimation des résultats d'investissement 2020 (dépenses et recettes) et restes à réaliser 2020 – annexe 1.2
 - Etat de la dette – annexe 1.3.

→ **Pour le débat d'orientation** sur le budget de l'exercice 2021, il a été transmis :

- une note de synthèse présentant l'analyse rétrospective et prospective des finances de la commune et les propositions d'investissements pour 2021 - annexe 1.4

N'étant pas encore en possession de toutes les données (comptes de gestion pour l'année 2020, montant définitif des dotations...), les informations sont délivrées avec ces réserves et seront précisées également suivant l'avis des commissions finances (fonctionnement et investissement) qui se réuniront très prochainement.

Avant la présentation :

Mme LE MAIRE fait état d'une année 2020 particulière en raison de la crise sanitaire qui dure et a déjà touché toute la France, aussi bien les français que l'économie et les communes par voie de conséquence. La commune a été et reste présente à travers les agents et les élus qui se mobilisent pour continuer à assurer le service public. L'échelon des communes, quoi qu'on en dise, reste important en matière de proximité auprès des habitants et la continuité du service public a été pleinement assurée pendant cette période de crise.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet d'étudier les capacités financières de la Commune. Mme LE MAIRE rappelle dans le contexte actuel, la nécessité de faire preuve de vigilance au niveau financier pour les années à venir. Les années précédentes ont vu la réduction cumulée de 1,7 M€ des recettes que la commune n'a pas pu valoriser au titre des investissements. Si cela est à déplorer, Mme LE MAIRE indique que cela n'empêchera pas de continuer à travailler et à montrer du volontarisme dans ce mandat pour faire face à la crise. La commune va devoir jouer son rôle dans le plan de relance mis en place par l'Etat et sur lequel la collectivité a déjà actionné quelques leviers. La commune a également candidaté et a été retenue sur le programme « Petites villes de demain ». La notion de soutien va devoir marquer l'année 2021 et aura à se poursuivre dans les années à venir.

Madame LE MAIRE indique ainsi que le PPI (Plan Pluriannuel des Investissements) de 2020 à 2026, qui va être présenté, montre toutes les incertitudes mais aussi les opportunités à saisir. La vigilance est de rigueur sur de nombreux points, mais tous ces éléments vont permettre de préparer l'avenir de la commune et l'avenir plus général la transition écologique à laquelle son groupe s'est engagé.

Pendant la présentation :

Mme LE MAIRE, sur le contexte intercommunal, rappelle que l'intercommunalité est un partenaire clé dans le développement de la commune, par le travail de mutualisation et de réflexion sur un territoire plus large, mais aussi par un soutien de solidarité fiscale non négligeable. Le Pays de Châteaugiron intervient sur de nombreux secteurs. Comme une commune, celle-ci souhaite garantir la qualité du service public au profit des habitants, avoir une qualité de vie sur son territoire (équipements et soutiens apportés). La Communauté de Communes a souhaité aussi faire de la transition énergétique et numérique, deux points importants qui vont être moteurs de créativité et de dynamisme.

L'intercommunalité doit aussi faire face à des transferts de charges. La loi Notre a induit le transfert des zones économiques, qui a aussi eu un impact financier pour la commune, via l'attribution de compensation, puisque l'économie n'est plus communale. Il y aura également des charges nouvelles, sur lesquelles l'intercommunalité va devoir se positionner rapidement comme l'assainissement, mais aussi la mobilité avec la loi LOM, en mars-avril 2021. La Communauté de Communes doit anticiper tous ces nouveaux champs d'actions et garder un développement équilibré du territoire. Il faut ainsi que les 5 communes puissent continuer à exister, à porter leurs projets, mais dans une vision globale en gardant une situation saine et pérenne.

Tout cela sera inscrit dans le projet de territoire qui doit être mis en place en 2022 et représentera les orientations, les choix des 5 communes à travailler dans ce projet commun. Mme LE MAIRE rappelle que ce n'est pas l'intercommunalité qui décide, mais les élus communautaires. Le rôle des élus communaux dans les commissions intercommunales est important pour comprendre tous les mécanismes, les enjeux et défendre les intérêts de la commune.

Mme le MAIRE alerte aussi sur la nécessité pour le Pays de Châteaugiron d'être vigilant au regard de la crise sanitaire et économique, 64 % de ses recettes provenant des entreprises. Même si pour l'instant en Bretagne cette crise est assez bien supportée par les entreprises grâce aux soutiens tels que le PGE (Prêt Garanti par l'Etat) et autres, il y aura sûrement à faire face à des situations sociales difficiles à l'arrêt de ces dispositifs. Il y a donc nécessité à anticiper cette période délicate. Un pacte financier tentera de tenir compte de tous ces éléments, mais il reste des incertitudes pour l'avenir malgré une situation très saine qui devrait permettre, par rapport à d'autres territoires, de passer plus facilement ce cap.

Mme LE MAIRE, **sur les dépenses de fonctionnement**, rappelle que les charges de personnel augmentent naturellement avec l'effet GVT (Glissement Vieillesse-Technicité). Des contraintes réglementaires fixées par l'Etat et l'augmentation des cotisations patronales ont aussi un impact. Mme le Maire précise également que pour s'adapter au développement de la Commune, trois agents ont été titularisés en 2020 et un poste de chargée de mission sport et vie associative a été créé. Elle fait également état du recours au service Missions temporaires du CDG 35 ou à des agences d'intérim, en cas d'absence d'agents, notamment pour maladie. Mme LE MAIRE précise aussi que l'intégralité des salaires a été versée pendant la crise sanitaire. La commune est en attente des remboursements de l'Etat pour les agents placés en arrêt maladie.

M. HUBERT indique pour information que l'effet de la crise sanitaire sur la réalisation du budget 2020 représente 215.000 € de recettes perdues en raison de services qui n'ont pas fonctionné pendant les périodes de confinement, et 165.000 € de dépenses en moins, soit un delta à charge et non compensé de 50.000 €.

Mme LE MAIRE, **sur les bases des impôts**, précise que si les impôts augmentent naturellement, ce n'est pas toujours du fait de la commune. L'Etat applique un pourcentage d'augmentation (coefficient déterminé en fonction de l'indice des prix à la consommation) sur les bases d'imposition. La valorisation est plus ou moins importante et impacte l'impôt des familles. L'Etat souhaiterait revoir ce système très ancien, mais cela demande du temps.

Mme LE MAIRE, **sur les taux d'imposition**, indique qu'il sera proposé de maintenir les taux actuels en 2021. Elle précise que le taux du foncier bâti de la commune est largement en-dessous de la moyenne départementale par rapport à des communes de la même strate. Sur le potentiel financier par habitant, il est souvent dit que Noyal-sur-Vilaine est la 6^{ème} commune et donc fondamentalement riche. Ce chiffre reste théorique du fait des taux d'imposition de la commune inférieurs à la moyenne départementale.

M. HUBERT précise que la taxe professionnelle ou CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est intégrée à ce potentiel financier car produite sur la commune. Toutefois celle-ci est perçue par la Communauté et est redistribuée sur tout le territoire.

Mme LE MAIRE confirme cette notion de solidarité intercommunale. Si la commune a un bon potentiel et des capacités c'est surtout lié à sa vigilance sur de nombreux points, notamment sur ses dépenses. Cette vigilance reste de mise dans le contexte actuel.

Mme LE MAIRE, **sur la capacité d'investissement**, rappelle que les 10M€ d'investissements réalisés concernent l'aménagement du centre-ville avec la rue Alexis Geffrault, la construction des vestiaires sportifs et l'espace de convivialité du stade Paul Ricard qui étaient très attendus. L'équipe municipale a également beaucoup travaillé sur les réseaux d'eaux pluviales et usées avec l'impasse Maurice Audrain, les rues Louis Pétri et de la Planche Grégoire. Des bassins tampons ont été réalisés, dont celui de l'espace Nominoë. Ce dernier projet a été travaillé avec l'intercommunalité pour mutualiser les coûts. Les études hydrauliques sur le secteur de la gare se sont poursuivies mais restent encore à travailler. Concernant l'aménagement des entrées de ville, celui de l'avenue du Général de Gaulle donne toutes satisfactions et a permis de structurer l'entrée qui était dans la continuité de sortie de 4 voies. Cela a permis un ralentissement très fort à cet endroit. Hormis ces opérations importantes, il faut noter également l'entretien de la voirie, la création de liaisons sécurisées pour les vélos et piétons et les investissements récurrents, comme l'énergie et l'éclairage public.

Mme LE MAIRE, **après la présentation de l'aspect financier**, fait le constat d'une situation saine, mais appelle à la vigilance, du fait de recettes qui stagnent et de dépenses pouvant augmenter très vite. Les emprunts ont été totalement sécurisés, ce qui permet d'avoir une vision de ce qu'il sera possible de faire sur la période 2021-2026 et plus précisément en 2021.

Mme LE MAIRE, **sur le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)**, considère que la commune a de la chance d'être retenue dans le programme des Petites Villes de Demain. Cela confirme le rôle d'avenir de Noyal-sur-Vilaine et son attractivité qui reste à consolider. La présentation en binôme avec Châteaugiron va renforcer le travail intercommunal. Ce programme s'inscrit dans une notion de transition écologique qui permet à la commune de s'intégrer pleinement dans le développement de tout le bassin rennais. Une réunion en préfecture exposera plus précisément les axes de travail, l'organisation et les aides possibles sur les nombreux projets.

M. HUBERT et Mme LE MAIRE précisent que 29 pôles ont été retenus en Ille-et-Vilaine avec l'accord de l'intercommunalité, certains projets, plus larges, devant être travaillés en concertation et en mutualisation.

Mme LE MAIRE, **sur la transition écologique**, fait part de différents points dont certains sont déjà à l'étude comme la gare. Elle note également la réflexion de mise en sécurité et de développement du vélo sur la liaison Francis Monnoyeur, l'intégration du bio, l'environnement paysager dans et en dehors du centre-ville. En concertation avec les écoles, un projet de forêt « Miyawaki » (forêt urbaine) est à l'étude dans le parc du Chêne Joli pour favoriser la biodiversité.

Sur les axes du mandat, Mme LE MAIRE, précise que le sport est une part importante de la réflexion initiée par la mise en place d'un PSL (Projet Sportif Local). Le premier volet sur les vestiaires du stade est finalisé. C'est le site Nominoë qui va être étudié à la suite de la salle intercommunale dont le nom a été retenu : Vitalia. La commission « sport » de l'intercommunalité avait proposé 3 noms : Celtica (trop celte), Agora (plus associé à un lieu de débat, culturel) et Vitalia qui a été retenu. Il fait écho au sport bien-être, sport santé et vitalité, au dynamisme de l'intercommunalité et de la commune. Ainsi, le travail à venir portera sur le skate Park et la modernisation des équipements.

Mme LE MAIRE, **sur le PPI** indique que les éléments présentés ce jour tiennent compte des éléments connus. Le contexte étant très évolutif, il se peut, suivant les opportunités ou difficultés, que certains ajustements soient opérés. Mme le Maire précise que s'il n'y a pas d'opérations inscrites sur les thèmes « Enfance Jeunesse » et « Culture », ce n'est pas parce qu'ils sont ignorés mais parce qu'ils ont fait l'objet d'importants projets de structuration aux précédents mandats. Cependant, on retrouve ces secteurs sur certaines opérations d'investissements récurrentes, comme la mise en accessibilité des écoles.

Au terme de la présentation, Mme LE MAIRE remercie tous les services « Finances » et « Administratifs », pour la qualité des documents produits qui reflètent de façon sincère la situation de la commune et permettent aux élus d'avoir la meilleure information possible pour prendre leur décision.

Après la présentation

Mme BOURDAIS-GRELIER, sur la ligne « concertation citoyenne », s'interroge de l'importance des budgets participatifs.

Mme LE MAIRE rappelle que c'est un point inscrit au programme de l'équipe municipale. Les commissions ad hoc auront à étudier ce point sur le montant, le type de concertation à mener avec les habitants et la mise en place, tout en restant dans la réalité et la capacité financière de la commune. Il faut ainsi qu'il y ait des projets qui soient cohérents avec ce principe de participation citoyenne.

Sur question de Mme BOURDAIS-GRELIER, Mme le Maire confirme que le Conseil Municipal des Jeunes ne sera pas le seul concerné. La répartition sera étudiée par la commission Finances.

Concernant ce Conseil Municipal des Jeunes, Mme LE MAIRE remercie Mme LEBRETON et M. DETRAIT qui ont travaillé sur sa mise en place. Ce premier Conseil Municipal des Jeunes du mandat a été installé le jeudi précédent et s'est très bien passé. D'habitude, les parents et les membres de la commission Enfance Jeunesse sont invités, mais les conditions sanitaires n'ont pas permis de le faire. Les enfants étaient heureux d'être réunis. Ils ont énormément d'idées et de projets intéressants.

Mme FRATTINI remercie M. HUBERT pour la présentation du DOB. Elle note l'évolution de la capacité d'autofinancement qui traduit bien l'investissement et le dynamisme de la commune qui se retrouvent dans le PPI. Les investissements proposés dans le PPI sont transversaux et rayonnent sur tous les secteurs y compris « Enfance-Jeunesse » et « Culture ». Si comptablement il y a une nomenclature à suivre, le skate-park, par exemple, est lié à l'enfance-jeunesse.

Mme LE MAIRE confirme cette transversalité, le skate-park pouvant effectivement être rattaché à l'enfance-jeunesse, le sport, la solidarité, la proximité, etc.

M. FOUCHER remercie M. HUBERT pour sa présentation et remercie les services qui ont travaillé à la préparation de ce débat d'orientation budgétaire.

M. FOUCHER indique que cette crise sanitaire inédite risque de plonger le pays dans une récession tout aussi inédite. Elle risque de toucher et faire basculer de nombreuses personnes dans la pauvreté. On le voit notamment avec la hausse inquiétante du nombre d'allocataires ASA (Allocation Spécifique d'Attente) au niveau départemental. Le taux de pauvreté sur le territoire reste quand même assez faible, mais devra être source de vigilance. Ainsi, M. FOUCHER fait part de la nécessité d'être plus solidaires, notamment pour l'accueil des personnes aux revenus modestes. Il sera également important de soutenir le monde économique. Même si l'Etat et la Région apportent aujourd'hui des soutiens par différents dispositifs, la Commune, via la Communauté de Communes pourrait également y contribuer. Les choix d'investissements de la commune vont permettre eux aussi de soutenir indirectement ces entreprises et c'est en partie l'objet de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Cependant, la crise sanitaire ne doit pas faire oublier la crise environnementale dont les conséquences moins visibles aujourd'hui, seront majeures demain. Les choix budgétaires en la matière sont importants et il ne reste plus que quelques années, moins de 10 ans, pour contenir le dérèglement climatique. Ainsi pour le groupe « Changez Noyal », il est essentiel que les choix budgétaires permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) ne sera pas suffisant pour atteindre cet objectif.

Si les finances de la commune sont effectivement saines avec une capacité de désendettement satisfaisante et une capacité de financement stable, M. FOUCHER estime que c'est aussi révélateur du manque d'ambition du projet politique sur la précédente mandature. Les principales réalisations auront été la création des vestiaires sportifs et des aménagements urbains. S'il y a eu des aménagements cyclables, dans le cadre du plan vélo intercommunal cela reste à son sens anecdotique. Ce ne sont pas ces aménagements qui vont permettre de changer significativement les usages.

M. FOUCHER sollicite des éclaircissements sur les investissements. S'il y a une ambition intéressante concernant les mobilités actives, les élus d'opposition sont un peu dubitatifs sur les propositions d'aménagements qui n'ont pas suffisamment été débattues en commissions. Il s'interroge sur l'utilité de prévoir un aménagement rue Calmette. Pour son groupe il est nécessaire de prioriser les aménagements qui permettront un report modal significatif en faveur du vélo. L'aménagement Noyal-Cesson est certainement intéressant, mais il faut également réfléchir à l'axe Noyal-Chantepie et à l'autre axe Noyal-Cesson qui fait partie du plan vélo de la Métropole. Sont à considérer également, les liaisons avec Brécé avec la possibilité de l'aménagement piéton proposé par la commune de Brécé. Est également à étudier l'axe proposé dans le projet de voie verte Rennes-Vitré. M. FOUCHER fait également état du budget concernant la gestion des eaux pluviales important et nécessaire pour préparer l'avenir. Quant au pôle multimodal de la gare, faute d'éléments suffisants, son groupe peut difficilement se prononcer. Il note en ce sens l'absence de retour sur les différentes études menées. Plus généralement, le groupe « Changez Noyal » regrette que les équipements sportifs, la voirie et les aménagements urbains mobilisent les budgets des prochaines années. Certains de ces projets sont bien évidemment nécessaires et utiles, mais ce niveau d'investissement est trop important et il relègue l'environnement et la transition écologique, au second plan. Il s'interroge sur les projets de rénovation thermique des bâtiments communaux, le développement des énergies renouvelables ou en faveur de la biodiversité. La transition écologique ne peut pas se limiter à la réalisation de pistes cyclables, la plantation d'arbres, la communication auprès des habitants ou l'achat de véhicules électriques. La Commune a le devoir d'être plus ambitieuse au regard de certaines collectivités qui mettent en place des budgets Carbone en parallèle de leurs budgets financiers. Ce serait intéressant à mettre en place pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

Ainsi, M. FOUCHER estime que les orientations proposées ne sont pas suffisamment ambitieuses et restent dans la continuité de la précédente mandature. Il aurait également souhaité que les budgets annexes soient mis en avant dans cette présentation du fait des investissements importants à venir comme la station d'épuration qui représente un budget de près de 3M€ et va impacter la capacité d'endettement de la commune.

Concernant la remarque de Mme LE MAIRE sur le potentiel financier par habitant, M. FOUCHER confirme effectivement que ce n'est qu'un indicateur, mais que celui reste intéressant à titre comparatif. Si certaines taxes sont transférées à l'intercommunalité, une attribution de compensation est mise en place et une partie est reversée à la commune.

Mme LE MAIRE rappelle que l'attribution de compensation est figée depuis de nombreuses années (avant 2011) et a même diminué de 149.000 € du fait du transfert des charges lié aux zones économiques. Pour disposer d'un potentiel financier important, il faudrait augmenter les impôts de façon assez significative.

En retour de l'intervention de M. FOUCHER, Mme le Maire confirme que cette année 2021 et les suivantes, vont devoir faire l'objet d'une vigilance accrue en matière de solidarité envers les habitants. Le territoire est dynamique et le taux de chômage avant la crise était à 6 %. C'est assez faible et cela montre le volontarisme des entreprises qui se battent pour créer de l'emploi sur le territoire et permet un taux de pauvreté très faible. Mme LE MAIRE reste optimiste sur ce point, mais estime devoir être attentif à la précarité qui s'installe. Elle remarque en ce sens l'augmentation de la fréquentation de l'épicerie sociale. Il va falloir accompagner certaines personnes en souhaitant que cela ne dure pas trop longtemps pour qu'elles puissent avancer.

Rejoignant les propos de M. FOUCHER, Mme LE MAIRE confirme la nécessité de soutenir le monde économique. L'intercommunalité s'est déjà engagée en participant au fonds de relance mis en place par la Région. Jusqu'à présent, 5 entreprises du territoire ont fait appel à ce fonds. D'autres ont également fait des demandes auprès de l'Etat au titre du PGE. La commune accompagne également les commerçants et se fait l'écho de leur travail et des actions qu'ils mettent en place. Sur l'été 2020, la mise à disposition des terrasses a été accordée gratuitement. La commune a également participé à l'organisation de la quinzaine commerciale. De son côté, l'intercommunalité continue à travailler avec les entreprises pour permettre cette relance et les projets autant communaux qu'intercommunaux vont avoir un impact très fort sur la relance des entreprises.

Mme LE MAIRE, à l'inverse du groupe d'opposition, estime que le programme d'investissement présenté ne manque pas d'ambition. Ainsi, elle estime qu'il serait illusoire de vouloir faire plus dans un budget restreint par des recettes fragilisées et des dépenses en constante augmentation. Il faut rester réaliste et se garder la possibilité d'évoluer si la situation devenait plus favorable. L'équipe municipale a le souhait d'être en concordance avec les besoins de la commune ; le plan vélo intercommunal, construit depuis une dizaine d'années, n'est plus adapté et va être retravaillé.

Sur le projet de la rue Calmette, Madame LE MAIRE précise que cet aménagement s'intègre dans le programme « mobilité active » du plan de relance et qu'il répond à une attente des habitants du secteur du Champ Michel qui sollicitaient cette connexion pour que leurs enfants puissent aller vers le centre-ville ou les équipements en toute sécurité.

Mme LE MAIRE, sur les pistes cyclables, revient sur la liaison vers Cesson-Sévigné inscrite au plan pluriannuel d'investissements. La Métropole a fait des aménagements, cette liaison étant dans son plan de développement. Par contre elle n'estime pas qu'il y ait de liaison à créer avec Chantepie. Sur la commune de Brécé, la Métropole va fermer le chemin des Landelles. Ce chemin vert ne sera plus du tout accessible aux voitures et Mme LE MAIRE a donné son autorisation pour que ce chemin qui arrive au bas de la rue du Commandant Desguez soit également fermé à ce niveau pour mettre cette liaison en totale sécurité. Il n'est cependant pas possible de fermer au-delà de ce point, il faudra trouver un aménagement pour sécuriser la circulation des vélos vers le centre-ville. Sur Cesson, la commune a procédé à la réfection de la voirie qui va du centre commercial jusqu'au rond-point de la Rigourdière. Mme LE MAIRE informe avoir rencontré le Maire de Cesson-Sévigné pour en discuter. Initialement les travaux ne prévoyaient que la réfection de la voirie mais après réflexion au regard du PDU (Plan de Déplacement Urbain) de la Métropole et du plan de mobilité active, l'aménagement cyclable a été réalisé. Il sera prolongé à l'avenir pour rejoindre le passage à niveau et faire la liaison avec Noyal-sur-Vilaine, mais certaines difficultés bloquent actuellement cette avancée. Mme LE MAIRE indique suivre ce dossier en lien avec l'intercommunalité pour le prolongement de cet axe. Cela confirme le souhait déjà inscrit au PLU d'avoir une voie vers Cesson et la volonté de dialogue entre les intercommunalités permet d'avancer sur ce point important.

Sur le pôle multimodal, Madame LE MAIRE précise qu'un travail important, après études, reste à mener en commission avant de prendre des décisions.

Quant aux dépenses sportives, Mme LE MAIRE estime qu'elles sont particulièrement nécessaires. Les équipements sont très utilisés mais vieillissants et les commissions vont devoir réfléchir à leur évolution. Ce constat a été fait au Projet Sportif Local. Les premiers travaux concernent les vestiaires sportifs sur lesquels une attention environnementale très forte a été portée avec l'isolation, les panneaux photovoltaïques, la perméabilité des parkings et la végétalisation de cet espace. Ces projets ont un coût et l'ambition ne suffit pas à les financer.

Les réseaux nécessitent aussi des investissements conséquents. Ils sont facilement oubliés car pas visibles comme un bâtiment, mais ils sont fondamentaux. C'est primordial d'avoir un réseau d'eaux pluviales de bonne qualité au regard des eaux parasites ou des inondations comme celles subies le 13 août dernier suite à l'orage qui s'est abattu avec violence sur la commune. Les nombreux travaux déjà réalisés ont permis de retenir cette eau. Les bassins ont tenu alors que les précipitations étaient au-delà des prévisions. Il reste des points à améliorer et sur ce budget, plus de 125.000 € sont prévus pour réparer, adapter et renforcer certains endroits de la commune. Mme LE MAIRE déplore les dégâts subis par les habitants et estime nécessaire de tout mettre en œuvre pour qu'ils n'aient pas à revivre ces moments douloureux, même si le risque zéro n'existe pas.

Mme LE MAIRE rappelle que la rénovation thermique des bâtiments se fait via certains projets. L'aménagement de bureaux en mairie par exemple, a été l'occasion de travaux d'isolation. Les fenêtres du bâtiment sont également changées progressivement. Ainsi, les chaudières ont été revues pour gagner en performance, l'éclairage public a été rénové mais aussi celui de certains bâtiments. Dans les projets, la réflexion à mener, sur l'espace Nominoë portera également sur cette rénovation thermique.

Le principe est le même sur le développement des énergies renouvelables. Il s'insère dans la réalisation des projets. L'exemple type concerne les vestiaires sportifs pour lesquels il a été fait de choix de panneaux photovoltaïques.

Sur la protection de la biodiversité dont Mme LE MAIRE confirme l'importance, l'aménagement du pôle multimodal de la gare prendra ce volet en compte avec le parc du Chêne Joli. Le projet de développement d'une forêt urbaine fait également partie du renforcement de la biodiversité dans le parc du Chêne Joli. C'est un beau projet en lien avec les écoles qui sera très intéressant à suivre.

Mme LE MAIRE informe que dans le cadre de l'aménagement du pôle multimodal de la gare qui rejoint le dossier des eaux pluviales, il y a une grosse difficulté à traiter concernant le passage d'une canalisation sous la voie ferrée. Ce projet sera conséquent et aura un coût important. La commune a déjà commencé à travailler avec un Cabinet pour réaménager le ruisseau qui arrive à cet endroit. Prévoir le reméandrage, faire en sorte que les eaux pluviales soient épurées naturellement va permettre de donner toute sa valeur à cet espace du parc du Chêne Joli. La transition écologique est souvent transversale et fait partie de tous les projets qui vont être portés dans ce mandat et dans ce budget.

Concernant les budgets annexes, Mme LE MAIRE rappelle que l'endettement d'un budget annexe n'intervient pas sur le budget principal. Il est regardé complètement à part et il s'autofinance. Le projet de station d'épuration va permettre de prévoir le développement de la commune et disposer d'un outil répondant à des normes environnementales plus récentes.

M. FOUCHER considère que le désaccord entre les deux groupes vient de la position du curseur. Il y a effectivement des équipements qui sont coûteux mais nécessaires. Si la baisse de la DGF a privé la commune de 10M€ d'investissements, il note aussi que la collectivité n'a pratiquement pas emprunté ces six dernières années, ce qui reste également vrai sur cette année budgétaire. Il estime, du fait des taux très bas, que l'emprunt aujourd'hui ne coûte strictement rien. Il estime qu'il serait peut-être judicieux d'emprunter pour réaliser des travaux d'économie d'énergie qui feront économiser de l'argent à terme. C'est sur cette approche là que les opinions des deux groupes diffèrent. Pour M. FOUCHER les rénovations énergétiques et thermiques réalisées ne sont pas assez importantes. Il serait important de disposer d'un diagnostic précis et récent du coût énergétique des bâtiments. Ainsi, il estime important de s'attarder sur ces questions et souhaiterait que la rénovation thermique des bâtiments soit clairement inscrite au PPI lors du Débat d'Orientation Budgétaire du prochain exercice.

Pour Mme LE MAIRE ce curseur se doit d'être réaliste. L'emprunt doit être manié avec précaution. L'objectif au début du mandat de 2014 était de temporiser l'investissement pour retrouver une situation saine. Il faut être attentif à ne pas reprendre ce rythme d'emprunt au risque de devoir à nouveau réduire l'investissement. Cela doit se faire de manière raisonnée au cours d'un mandat. Au vu des projets, Mme LE MAIRE indique que la commune aura recours à l'emprunt sur les prochains exercices, mais estime important de garder l'équilibre sur la capacité d'autofinancement de la commune. Plusieurs emprunts se terminant en 2022 et 2023, le recours à l'emprunt pourra être à nouveau étudié.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-PREND ACTE des orientations présentées lors de ce débat d'orientation budgétaire pour le budget principal 2021.

N° 2021.01.03 – FINANCES LOCALES - Convention financière avec le SDE 35 : travaux d'effacement de réseaux ZA la Giraudière tranche 2

Présentation : Louis HUBERT

Le Pays de Chateaugiron Communauté (PCC) a engagé les travaux de modernisation de la rue de la Giraudière sur la Commune de Noyal-sur-Vilaine par l'intermédiaire de son Marché Global de Performance.

Les travaux concernent le traitement de la voirie et des divers réseaux. A l'Ouest de cette rue, il est programmé, par le PCC, l'effacement des réseaux (électricité, télécom et éclairage public).

Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), ayant la compétence en matière d'aménagement d'énergie sur le territoire, a été missionné pour conduire les études et les travaux d'effacement des réseaux.

Une partie des lignes aériennes concerne le secteur d'habitat de la Fourerie et n'entre pas dans le champ de compétence de la PCC.

Il appartient donc à la Commune de procéder à l'effacement des réseaux desservant l'habitat et notamment ceux ayant un impact sur les travaux de modernisation de la rue de Giraudière.

Il s'agit de déposer 30 mètres linéaire de réseaux aériens en traversée de la rue.

Pour démarrer cette étude et procéder aux travaux d'effacement, il est nécessaire de s'engager par convention avec le SDE35 qui participe au financement de l'opération.

Il est joint en annexe, l'avant-projet des travaux d'effacement de réseaux ZA LA GIRAUDIÈRE tranche 2 qui comprend :

- une étude technique sommaire décrivant le projet et donnant une première estimation financière,
- une convention valable jusqu'au 31 décembre 2021 reprenant les engagements réciproques, y compris financiers, pour la mise en œuvre de cette opération.

Le coût estimatif indiqué par le SDE35 est de :

TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE	
Base de calcul de la participation	5 692.50 €
Taux SDE35	40%
Montant estimé de la participation du SDE35	2 277 €
Montant total estimé de la participation de la commune	3 415.50 €
TRAVAUX SUR LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS	
Montant total estimé de la participation de la commune	1 457.20 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'étude technique sommaire décrivant le projet de travaux d'effacement de réseaux ZA LA GIRAUDIERE tranche 2 et la convention reprenant les engagements réciproques entre le Syndicat Départemental d'Electricité 35 et la commune de Noyal-sur-Vilaine, y compris financiers, pour la mise en œuvre de cette opération ;
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires votés au budget primitif 2021 et le versement de la participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux ;
- **AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

N° 2021.01.04 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Condoléances :

Mme le Maire présente les sincères condoléances de la commune pour les décès du père de Mme BOURDAIS-GRELIER, du père de M. TANVET et du frère de M. HUBERT.

2/ Ruisseau du Chêne Joli :

Mme le Maire indique que le vendredi 15 janvier, le ruisseau du Chêne Joli a pris une teinte vert fluo. Dès que la commune en a été informée, le policier municipal et un agent des services techniques sont allés sur place. Un prélèvement a été fait et analysé. Il s'agit de fluorescéine. C'est un produit sans danger pour l'environnement et le ruisseau a repris très rapidement sa couleur naturelle. Le produit n'a pas laissé de traces sur les pierres et la faune n'a pas été impactée. Généralement, il est utilisé par certaines entreprises pour vérifier les branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales et ainsi voir l'écoulement de l'eau dans les réseaux. Les entreprises ont été interrogées, mais aucune n'a utilisé ce produit et nous ne savons pas à ce jour d'où provient cette coloration. Cela provient peut-être de personnes qui cherchent seulement à créer le buzz... Ce phénomène a fortement interloqué l'équipe municipale désireuse de préserver la biodiversité et le milieu naturel du Chêne Joli. Ainsi, la commune a-t-elle porté plainte et demande à toute personne susceptible de donner des informations de s'adresser en Mairie.

3/ Remerciements :

Mme LE MAIRE remercie M. CASADO pour la balade thermique qu'il a organisée avec les services du PCC.

M. CASADO informe effectivement qu'une balade thermique a eu lieu le samedi 23 janvier, avec MM. DAVENEL et BARACH, thermicien. Ainsi, avec les propriétaires qui avaient sollicité cette intervention et à l'aide d'une caméra thermique, les éventuelles déperditions de chaleur ont pu être détectées sur les propriétés concernées. A l'appui des enregistrements vidéo, les techniciens ont pu expliquer les résultats et donner différents conseils sur l'isolation, les moyens de chauffage et sources de chaleur possibles aujourd'hui. Ils ont également donné des orientations sur les aides possibles. Cette prestation est totalement gratuite et M. BARACH se tient à la disposition de tous, tout au long de l'année, pour faire ce diagnostic.

Mme LE MAIRE indique que cette action entre dans la réflexion sur la transition énergétique. Un quartier avait été ciblé et plusieurs propriétaires se sont inscrits, mais comme précisé par M. CASADO, la Communauté de Communes est à disposition des habitants pour les accompagner dans leur réflexion. Cela permet à long terme de faire des économies d'énergie, donc des économies financières qui ne sont pas négligeables.

Sur question de M. COQUELIN, Mme LE MAIRE précise que les personnes intéressées peuvent prendre directement contact avec la communauté de communes. Beaucoup de personnes se sont déjà manifestées et les retours sont positifs. Cet accompagnement permet d'aider les gens à s'y retrouver parmi toutes les possibilités et les dispositifs (panneaux photovoltaïques, isolations à 1 €,...). Chacun reste libre de faire intervenir l'artisan qu'il souhaite, mais deux devis sont sollicités dans le cadre de cet accompagnement.

Outre ces deux devis, M. CASADO indique que M. BARACH a aussi une bonne notion du marché sur ce type de travaux. Cette balade thermique était très qualitative et les propriétaires concernés étaient très satisfaits de cette opération. Pour précision, M. CASADO indique que ce diagnostic a eu lieu à l'extérieur, mais qu'il est également possible de le faire à l'intérieur. L'action du PCC porte à ce jour sur 350 demandes de conseils et 41 projets d'investissement.

5/ Agenda

- Conseil municipal : les lundis 8 mars et 19 avril, le mardi 25 mai et le lundi 5 juillet
- Conseil communautaire : le jeudi 18 février
- CCAS : mercredi 27 janvier à 18h30
- Commissions Finances : les 9 (*) et 16 février à 18 h 30

() en raison des conditions météorologiques, cette réunion a été reportée au 11 février*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H02.

Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**